

ON CONTINUE...

avec **l'UFR** des industries chimiques CGT

l'édito

■ RETRAITÉS ET ACTIFS, ENSEMBLE POUR L'AUGMENTATION DES SALAIRES ET DES PENSIONS.

C'est donc le 1^{er} septembre, que la réforme des retraites portant l'âge de départ à 64 ans et allongeant la durée de cotisation, est entrée en vigueur.

À cette occasion notons que l'unité syndicale qui avait prévalu dans la lutte n'a pas été au rendez-vous lors du vote au conseil d'administration de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV). Ainsi, tous les décrets d'application ont été présentés pour avis au conseil d'administration de la CNAV et approuvés par 13 voix (les représentants patronaux) contre 5 (CGT 3 voix et CGC 2 voix) tandis que CFDT, FO, CFTC et UNSA (9 voix) ont pris acte, autant dire qu'ils ont donné un avis favorable alors que les organisations syndicales étaient majoritaires au sein de ce CA. De même, les négociations AGIRC-ARRCO démontrent que l'unité syndicale n'existe plus lorsque l'on entre en négociation sur un sujet qui concerne nos retraités complémentaires. L'intersyndicale s'en est tenue à sa stratégie dont tout le monde savait qu'elle ne pourrait pas être gagnante.

À aucun moment l'intersyndicale n'a envisagé que le seul moyen de gagner était de faire perdre de l'argent aux tenants du capital.

Les annonces successives des différentes réformes par le gouvernement peuvent donner une impression de patchwork, tant elles paraissent variées, d'importance inégale, et de portée diverse. À y regarder de plus près, on constate qu'il y a une profonde unité à ce programme ambitieux. Il s'agit aujourd'hui de défaire méthodiquement le programme du Conseil national de la Résistance. C'est bien dans cette voie que poursuit inlassablement le gouvernement : réforme de l'assurance chômage, du RSA, liquidation des services publics, y compris l'école aujourd'hui... Dans le même temps, l'inflation et l'explosion des profits, font chuter la valeur réelle des salaires et des pensions tandis que la fiscalité augmente avec pour résultat de plonger dans la misère des millions de familles.

L'urgence : développer les luttes et rompre avec le « dialogue social » !

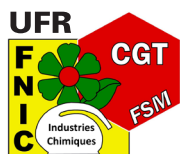
Cela étant, nous devons continuer la bataille pour l'augmentation des salaires et des pensions.

En tant que retraités, nous devons nous intégrer dans toutes les mobilisations décidées par NOS syndicats **dans le cadre de l'appel de la Fédération du 13 octobre** pour : l'augmentation des salaires et des pensions partout, maintenant, avec pour objectif l'indexation automatique du SMIC, des salaires et des pensions sur l'inflation et la reconnaissance de la pénibilité.

**IMPOSONS,
PAR L'ACTION,
EN LIEN AVEC
LES SALARIÉS ACTIFS,
UN AUTRE MODÈLE
DE SOCIÉTÉ !**

Sommaire

Une : L'édito • p.2 • L'information, l'international p.3 • L'agenda, l'orga-le point, le coup de gueule p.4 •



ON CONTINUE... avec l'UFR des industries chimiques CGT est une publication de la FNIC (Fédération Nationale des Industries Chimiques)

FNIC CGT Case 429 - 263 rue de Paris - 93514 Montreuil cedex

Tél. : 01 84 21 33 00 / www.fnic-cgt.fr / e-mail : contact@fnic-cgt.fr

Directeur de publication : Emmanuel Lépine

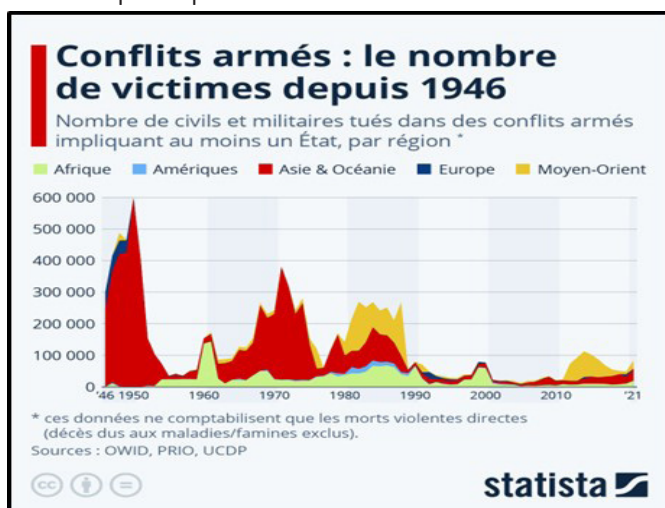
Bimensuel - 1,06 euros / ISSN : 2112-2776 / Commission paritaire : 0124 S 08416

INTERNATIONAL**21
SEPTEMBRE****JOURNÉE INTERNATIONALE
DE LA PAIX.**

Elle prenait une place particulière en cette année 2023 où il n'a jamais été aussi important de s'emparer collectivement des enjeux de la restauration et du maintien de la paix dans le monde. En effet, la multiplication des guerres, y compris en Europe, entraîne des conséquences humaines, économiques et sociales qui ne font que s'aggraver. Ce qui menace la Paix, c'est la violence comme mode de résolution des conflits soi-disant religieux ou politiques. Ils sont exacerbés par les difficultés économiques et sociales qui génèrent désespoir et incompréhension. La violence est alimentée par ceux qui y trouvent intérêt, pour garder le pouvoir, pour faire des affaires, la guerre étant pour certains une source considérable de profits. La prolifération des armes participe à alimenter la guerre. De ce point de vue, la responsabilité des entreprises de l'armement avec l'appui des puissances occidentales, dont la France, est importante car, depuis 50 ans, ces États sont les principaux fournisseurs d'armes du monde.

Selon les Nations unies, la culture de paix est un ensemble de valeurs, comportements et modes de vie, qui rejettent la violence et préviennent les conflits en s'attaquant à leurs racines, par le dialogue et la négociation. Pour la promouvoir, il faut intervenir dans l'éducation, défendre un développement durable, le respect des droits de l'Homme, l'égalité entre hommes et femmes, favoriser la participation démocratique, la tolérance et la solidarité, la libre circulation des connaissances et agir en faveur de la paix internationale.

Maintenir et construire une paix durable va au-delà du simple dépôt des armes. Cela passe aussi par des garanties sociales pour toutes les populations, en termes de salaires, de retraites, de Sécurité sociale, d'accès à l'éducation, au logement, à la santé, à l'énergie, à l'alimentation, aux transports, aux sports, aux loisirs et à la culture.



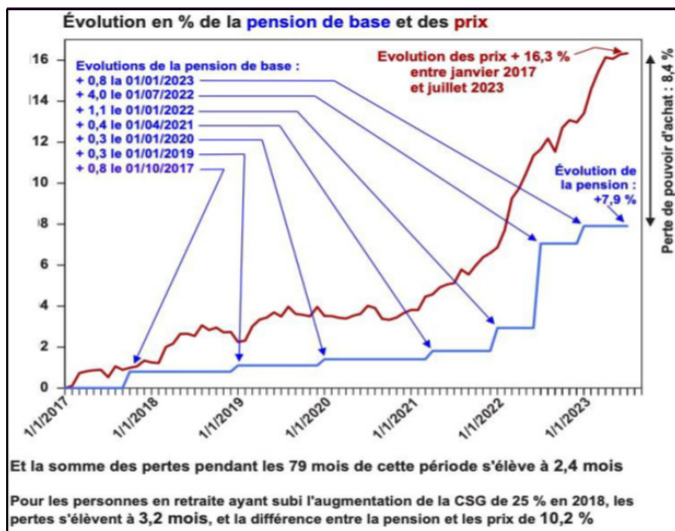
**POUR LA FNIC-CGT,
IL NE PEUT Y AVOIR
DE PROGRÈS SOCIAL
SANS PAIX !**

Les membres du Conseil national de l'Union fédérale des Retraités de la Fédération nationale des Industries chimiques de la CGT ont pris connaissance de la correspondance de notre camarade Georges DUCASSE.

Nous sommes consternés par le traitement infligé à son épouse et à lui-même par l'administration hospitalière. Cette situation a conduit au décès de son épouse, le 3 septembre 2023. Nous lui présentons, ainsi qu'à sa famille, nos sincères condoléances dans cette période douloureuse.

Fraternellement. Pour le Conseil national : Gilles HELLIER

APRÈS LE 13 et LE 24 OCTOBRE, MOBILISONS-NOUS POUR L'AUGMENTATION DES PENSIONS, CONTRE LE HOLD-UP DU GOUVERNEMENT SUR NOS RETRAITES COMPLÉMENTAIRES.



Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances, a annoncé une revalorisation de 5,2 % pour toutes les retraites au 1^{er} janvier 2024. Elle sera certainement inférieure aux dispositions du Code de la Sécurité sociale et insuffisante au regard des pertes cumulées depuis de nombreuses années et particulièrement depuis le 1^{er} janvier 2023. Il faut rappeler que cette revalorisation au 1^{er} janvier devrait simplement être une remise à niveau par rapport à l'inflation constatée en novembre, selon l'indice Insee en 2023. Contrairement à ce qui a été déclaré par Bruno Le Maire, seules les pensions de base sont concernées. La question de la revalorisation des retraites Agirc-Arrco au 1^{er} novembre 2023 reste pleinement d'actualité.

Alors que les syndicats et le patronat négocient, depuis la mi-juillet, un nouvel accord sur l'Agirc-Arrco – les caisses de retraites complémentaires du privé –, le gouvernement évoque, de manière de plus en plus insistante, l'hypothèse selon laquelle l'Etat ponctionnera les ressources du régime. Le gouvernement envisage une contribution de l'Agirc-Arrco qui pourrait se situer dans une fourchette comprise entre 1 et 3 milliards d'euros par an, si aucune mesure n'est prise pour participer au financement des petites pensions, à l'issue des négociations en cours entre partenaires sociaux.

Le régime affiche un excédent de 5,1 milliards d'euros en 2022. Ses réserves financières, accumulées au fil des ans, s'élevaient à près de 69 milliards à la fin décembre. Des réserves qui pourraient croître, avec la réforme du 14 avril : la règle des 64 ans a pour effet de diminuer les dépenses de pensions et d'accroître les ressources (le travailleur cotisant plus longtemps du fait de l'allongement de sa carrière). Si les comptes de l'Agirc-Arrco sont largement dans le vert, c'est, pour l'essentiel, le fruit de décisions antérieures prises par des organisations d'employeurs et de salariés que la CGT n'avait pas cautionnées, car elles avaient réduit les droits au nom de la résorption des déficits.

Le 24 octobre, dans les différentes manifestations prévues dans les territoires, les retraités doivent se mobiliser avec la CGT, pour l'augmentation des pensions de retraite (CNAV et AGIRC-ARRCO) 10 % immédiatement, et négociation pour rattraper le pouvoir d'achat perdu, et pour la revalorisation de la valeur du point AGIRC-ARRCO, ainsi que dire non au hold-up du gouvernement sur l'argent de nos complémentaires. C'est essentiel pour l'avenir de nos enfants et petits-enfants.

Ces ressources doivent servir à apporter des réponses aux besoins des salariés, actifs et retraités par la revalorisation de la valeur du point. Pour mémoire, en 1993, 100 euros de cotisations ouvraient droit à :

- 11,94 euros de pension à l'AGIRC
- 11,17 euros de pension à l'ARRCO
- Aujourd'hui 7,43 euros.

Soit une baisse de près de 40 % qui se répercute sur le niveau des pensions puisque l'allongement de la durée de cotisation ne permet pas de la compenser.

L'agenda

- 15 novembre 2023 : Conseil national de l'UFR.
- 13 décembre 2023 : Conseil national de l'UFR.

l'orga - le point...

FNI AU 30 SEPTEMBRE 2023



Le 43^{ème} Congrès de la Fédération se tiendra du 25 au 29 mars 2024 à Port-Leucate.

Les statuts de notre Fédération prévoient que, pour le calcul des voix des syndicats, lors d'un Congrès, les 3 derniers exercices clos doivent servir de référence. Pour le 43^{ème} Congrès, les exercices seront donc ceux de 2020-2021-2022. La clôture **COGETISE** pour l'année 2022 est fixée au 31/12/2023. Il y a urgence pour tous les syndicats à régler et/ou solder leurs cotisations.

Section retraités et démocratie syndicale : lorsqu'un syndicat CGT est doté d'une section de retraités, cette dernière doit rendre compte de son activité et être associée à la vie démocratique du syndicat. Au-delà de leurs spécificités, les syndiqués retraités sont des syndiqués du syndicat de l'établissement. Leur participation à la vie du syndicat (commission exécutive, bureau, congrès et AG) se détermine au congrès du syndicat et dans les statuts (nombres et votes, par exemple) en prenant en considération leurs spécificités de retraités.

Chacun comprendra que si les retraités participent aux débats, leur voix ne peut compter dans certaines décisions qui engagent le syndicat (négociations avec l'employeur, grève, instances et autres). Par ailleurs le syndicat doit prendre en compte les revendications des retraités et les défendre auprès de l'employeur lorsqu'elles sont locales ou nationales.

Les échanges entre actifs et retraités du syndicat sont les bases de la continuité syndicale et de notre syndicalisme inter-générationnel CGT.

l'orga - le point...

COUP DE GUEULE !

DE LA NAISSANCE À LA MORT, SEUL NOTRE ARGENT LES INTÉRESSE.

Face au manque de moyens des collectivités locales et au financement insuffisant de la Sécurité sociale, le gouvernement laisse libre cours au développement du secteur privé, que ce soit dans la petite enfance comme dans la prise en charge des personnes âgées. En plus d'importantes subventions reçues par ces grands groupes, ceux-ci bénéficient également du crédit d'impôt famille,

donc d'un financement par de l'argent public. Le privé lucratif n'a pas sa place dans l'accueil des enfants ou des personnes en perte d'autonomie, comme l'a prouvé l'affaire Orpea, puisque concentré sur la rentabilité au détriment des besoins des enfants et des personnes âgées.

Nous avons reçu le témoignage d'un Camarade qui a subi les conséquences du manque de moyens humains et financiers dans notre système de santé, ainsi que des politiques successives des gouvernements qui ont conduit à des fermetures de lits, de services entiers dans les hôpitaux tels que la maternité, la psychiatrie, et la gériatrie. Sans oublier, une politique de bas salaires et de suppressions de postes. Son épouse, âgée de 90 ans, a subi des actes de maltraitements médicaux, se faisant balader des urgences à son domicile, de clinique en hôpital, sans aucune considération, à cela on peut ajouter les obligations financières imputables à la non prise en charge, ce que l'on appelle le reste à charge. **Est-ce cela la médecine du futur, sous l'égide des rentabilités financières, qui prennent le dessus sur les questions de santé, des handicaps, de l'âge de patients ou des personnes accidentées ? La bataille pour une Sécurité sociale intégrale prend tout son sens devant le peu de considération de l'humain face à la rentabilité financière.**